

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC - (N° 1275)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 39 (Rect)

présenté par
M. Salen

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Ces nominations respectent les règles de la parité. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au moment où le Gouvernement souhaite faire progresser la parité entre les hommes et les femmes, il est pour le moins surprenant que la composition du CSA échappe à cette règle.